

## Sous emprise pendant 27 ans

Par <b>olympedegouges</b>	, le <b>12/10/2024</b> à <b>22:33</b>
---------------------------	---------------------------------------

Bonjour,

J'ai été sous emprise pendant 27 Pour mon divorce la JAF doit prendre sa décision le 2 décembre 2024.

Mon problème est le suivant : mariée sous le régime de la communauté de partage, mon exmari n'a jamais voulu prendre de compte commun pour m'éloigner de ses comptes bancaires. Je n'ai jamais pu voir ses comptes car il cachait tout. Il a fait des économies sur mon dos. J'ai pu prouver que je dépensais largement plus que lui. Nous avons un enfant en commun. Il a pris un notaire et a tout légué à notre fille ainsi qu'à ses deux enfants issus d'un premier mariage et je suis persuadée qu'il y a beaucoup de liquidités. C'est lui qui m'a assignée en divorce. Dans un premier temps j'ai demandé une récompense de 30.000 euros pour 29 années de mariage.

Comment faire pour connaître ses avoir avant la demande de divorce, et le notaire. Je n'ai pas l'intention de me laisser faire et j'aimerais avoir vos conseils.

Merci de m'éclairer

Cordialement

Olympe

Par Fructidor, le 13/10/2024 à 08:54

Bonjour

Que nommez vous "communauté de partage" ?

Par youris, le 13/10/2024 à 10:32

bonjour,

avez-vous informé votre avocat de tous ces éléments, qu'en pense-t-il?

vous devez demander une prestation compensatoire et non une récompense.

salutations